



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la coordination et du soutien interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURÉ
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 10 mars 2020

Prise d'acte n° A6176

Monsieur,

L'élevage avicole que vous exploitez au Breuil Bernard, sur la commune de Moncoutant sur Sèvre, bénéficie au titre de la réglementation applicable aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°5105 du 3 mai 2011 pour un effectif de 117 150 animaux-équivalents volailles.

Compte tenu de l'effectif de votre élevage (référéncé dans la base de données des installations classées sous le n° S3IC 0579-00162), celui-ci relève du champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite directive IED et doit répondre aux conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) figurant au BREF « Elevages intensifs de volaille et de porcins », publié le 21 février 2017.

Aussi, conformément aux dispositions des articles R515-70 et suivants du code de l'environnement, vous avez présenté un dossier de réexamen des conditions d'autorisation de votre installation au regard de ces MTD le 2 mai 2019. Votre dossier ayant été déclaré conforme, l'instruction technique a été finalisée le 4 mars 2020.

Après examen, en liaison avec l'inspection des installations classées et au vu de son rapport du 5 mars 2020, il ressort que les prescriptions qui vous sont imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation susvisé ne nécessitent pas d'être actualisées.

Je prends donc acte, conformément à l'article R 515-73 du code de l'environnement, de votre déclaration dans le cadre du réexamen de vos conditions d'exploitation, qui pourra vous être opposée par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,

Anne BARETAUD

SCEA DEBORDE AVICULTURE
La Colinière
Le Breuil Bernard
79320 MONCOUTANT SUR SEVRE